

**FONDATION DROIT AU TALENT**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 JUIN 2022**

**FONDATION DROIT AU TALENT**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**30 JUIN 2022**

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de mission de compilation	1
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 7

**RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION**

**À la direction de**  
**FONDATION DROIT AU TALENT**

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'organisme FONDATION DROIT AU TALENT au 30 juin 2022, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des informations financières, nous avons préparé plusieurs écritures de régularisation.

1



**Ménard Nadeau CPA inc.**

Laval, le 12 septembre 2022

<sup>1</sup> Par Danielle Nadeau, CPA

## FONDATION DROIT AU TALENT

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions	8 150 \$	5 000 \$
Musicothon (Concert pour l'avenir)	11 466	4 000
Dons	13 807	17 982
Activités de financement - Autres	5 518	1 687
Intérêts	57	20
Autres revenus	<u>1 200</u>	<u>205</u>
	<u>40 198</u>	<u>28 894</u>
<b>CHARGES</b>		
Soutien au programme de formation musicale	19 306	17 671
Musicothon (Concert pour l'avenir)	3 891	509
Honoraires professionnels	1 000	994
Activités de financement - Autres	622	1 075
Publicité et promotion	500	1 096
Frais d'entretien et réparations	478	299
Site Web	-	5 321
Fournitures de bureau	784	565
Hébergement du site Web	708	708
Frais bancaires	218	37
Assurances	<u>1 082</u>	<u>890</u>
	<u>28 589</u>	<u>29 165</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>11 609 \$</u>	<u>(271) \$</u>

**FONDATION DROIT AU TALENT**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	125 670 \$	125 941 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>11 609</u>	<u>(271)</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>137 279 \$</u>	<u>125 670 \$</u>

## FONDATION DROIT AU TALENT

## BILAN

30 JUIN 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	42 908 \$	129 569 \$
Débiteurs (note 3)	<u>14 359</u>	<u>6 718</u>
	57 267	136 287
<b>PLACEMENTS (note 4)</b>	<u>80 012</u>	<u>-</u>
	<u>137 279</u> \$	<u>136 287</u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs	- \$	10 617 \$
<b>ACTIF NET</b>		
<b>SURPLUS</b>	<u>137 279</u>	<u>125 670</u>
	<u>137 279</u> \$	<u>136 287</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administrateur

**FONDATION DROIT AU TALENT****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>11 609</u> \$	<u>(271)</u> \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(7 641)	(5 949)
Créditeurs	<u>(10 617)</u>	<u>10 042</u>
	<u>(18 258)</u>	<u>4 093</u>
	(6 649)	3 822
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	<u>(80 012)</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	(86 661)	3 822
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<u>129 569</u>	<u>125 747</u>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<u>42 908</u> \$	<u>129 569</u> \$

## FONDATION DROIT AU TALENT

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour objets de soutenir le Programme Arts-Études du Centre de services scolaire de Laval, de promouvoir le programme et toutes les activités inhérentes à cette formation. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la « Fondation Droit au Talent » peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La méthode de comptabilité appliquée dans la préparation des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que des éléments suivants:

- produits de subvention comptabilisés selon la date de l'activité à laquelle elle s'applique
- produits de dons comptabilisés lorsqu'il y a certitude de l'encaisser
- immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Les immobilisations corporelles sont mises à la disposition des élèves et des écoles participants au programme.

##### Immobilisations détenues

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Instruments de musique	179 995 \$	157 086 \$
Autres équipements	10 223	7 740
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Site Web	<u>5 321</u>	<u>5 321</u>
	<u>195 539 \$</u>	<u>170 147 \$</u>

##### Soutien au programme de formation musicale

La fondation verse annuellement une somme au Centre de services scolaire de Laval à titre de soutien au programme de formation musicale.

Depuis 2018, le Centre de services scolaire de Laval a demandé à la fondation de faire sa contribution sous forme d'achat d'instruments et d'accessoires pour l'enseignement de la musique.



**FONDATION DROIT AU TALENT**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 JUIN 2022**

**3. DÉBITEURS**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Autres à recevoir	11 000 \$	5 000 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>3 359</u>	<u>1 718</u>
	<u>14 359 \$</u>	<u>6 718 \$</u>

**4. PLACEMENTS**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Placement garanti lié aux marchés, 5 ans, échéant en octobre 2026	50 007 \$	- \$
Placement garanti lié aux marchés, 3 ans, échéant en octobre 2024	<u>30 005</u>	<u>-</u>
	<u>80 012 \$</u>	<u>- \$</u>